

## Citoyenneté

1) Votre parti serait-il favorable à la **consécration d'un droit de vote sur base de la résidence** dans tous les pays de l'Union Européenne, dans les mêmes conditions que les nationaux, pour toutes les élections ?

1) Notre parti est d'avis que le droit de vote national est strictement lié au souverain luxembourgeois. Néanmoins, il se pose la question de la démocratisation du système politique de l'UE et des élections européennes c.à.d. par l'idée des listes transnationales et un choix démocratique des « têtes de listes » des partis européens. Il s'agirait d'une extension et d'un supplément du droit de vote européen.

2) En vertu du droit de l'UE, les citoyens européens ont exactement les mêmes droits que les nationaux. Pourquoi ne pas **inscrire les citoyens de l'Union d'office sur les listes électorales européennes** et communales, tout comme les nationaux, et ainsi leur éviter de faire une démarche personnelle ?

2) L'inscription sur la liste électorale suppose, entre autres, que les étrangers de l'Union européenne résident au Luxembourg, disposent de la légitimité du droit de vote, aient au moins 18 ans et s'inscrivent sur les listes électorales. Les Luxembourgeois sont enregistrés automatiquement en tant que peuple souverain. Cette inscription au registre électoral devra être faite automatiquement lors de l'inscription dans une commune luxembourgeoise et à base de contrôle de toutes les obligations légales. Cette proposition peut à la fois être une simplification administrative pour les candidats ainsi que pour les partis politiques. Mais attention : On parle bien évidemment d'une option pour les élections européennes !

3) Les **initiatives citoyennes** européennes rencontrent de nombreuses difficultés pour aboutir. Êtes-vous en faveur d'une réforme de cette disposition afin de faciliter les consultations/participations citoyennes ? Si oui quelles propositions auriez-vous à faire ? Si non pourquoi ?

3) Notre parti politique milite pour une culture démocratique dynamique avec des référendums populaires. Cette politique permet la promotion et la renforce de la participation démocratique et du système politique. Nous luttons, surtout au niveau européen, pour une réforme fondamentale de l'UE, contre une politique à huis clos et contre un pouvoir absolu des bureaucrates et lobbyistes.

## Migration et asile

4) Les questions de politique migratoire et d'asile sont actuellement de la compétence de chaque État membre. Pensez-vous qu'une **politique des migrations et d'asile commune** devrait être mise en place ? Quelle en devrait être les grandes lignes d'après vous ?

4) En tant que parti politique, nous pensons que la politique migratoire est une compétence nationale et que la question doit être répondue par la souveraineté nationale, la sécurité nationale et la législation politique nationale. Nous voulons coopérer, au-delà des frontières, sur la question de l'immigration, tout en respectant la décision et l'opinion politique de chaque état membre de l'UE.

5) En ce qui concerne l'accueil des réfugiés quelle est la position de votre parti sur une renégociation du règlement dit de **Dublin III** ? Si oui, dans quel sens doit le règlement être modifié?

5) Nous nous engageons pour le respect des traités européens, pour une application plus strict, systématique et cohérent du droit européen, y compris la Convention de Genève et Dublin III. Le problème actuel de l'immigration de masse dans l'Union Européenne est étroitement lié aux violations politiques de l'administrativité et des lois, ainsi que dans la pratique. L'admission des réfugiés doit être clairement réglementée par ces conventions. Nous sommes attachés à une politique de migration contrôlée et consciencieuse, une politique liée aux règles et principes. Il est nécessaire de mettre en place des réformes politiques et de stopper ce mondialisme gauchiste incontrôlable. La politique migratoire du 21<sup>ème</sup> siècle doit être une priorité politique !

## **Élections européennes 2019**

6) Combien de **candidats non-nationaux** comptez-vous sur vos listes électorales ? Quid des têtes de listes ?

6) Nous avons 6 représentants Luxembourgeois.

7) Quelle est la position de votre parti concernant la possibilité de faire **élire les députés européens par des listes transnationales** ?

7) Cette idée mentionnée des listes transnationales nous semblent très intéressant. Bien-sûr faut-il définir les règles démocratiques et le fonctionnement dans son exactitude. Nous avons toujours réclamé la démocratisation de l'Union Européenne et la meilleure représentation du Luxembourg.